RF
Albi

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/10/2023

081-218102259-20231011-DE 2023 040-DE

001

#### COMMUNE DE RIVIERES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### N° 040/2023

Séance du 11 octobre 2023

Date de la

convocation: 06/10/23

L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

Date d'affichage: 06/10/2023

<u>Présents</u>: BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, ROBERT Béatrice.

Absents: ANGLADE Christine, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

Absents excusés: CHOPO Guy, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude.

<u>Procuration</u>: MAUREL Jean-Claude à HERIN Christophe.

Secrétaire de séance : MAUREL Jean-Claude.

Afférents au	En	Qui ont pris	Publication	
conseil municipal	exercice	part à la	ou	
_		délibération	notification	
15	14	9		

# Objet : Demande de subvention auprès du Département « Un arbre, un collégien »

Dans le cadre d'aménagements paysagers sur le site d'Aiguelèze, la commune travaille en collaboration avec l'association « Arbres & Paysages Tarnais ».

Il y a lieu aujourd'hui de procéder à une demande de subvention auprès du Département, car s'agissant dune action en faveur de l'arbre sur les espaces publics communaux, ce programme départemental est inscrit depuis 2022 dans le cadre de la cohésion territoriale / développement territorial pour les communes de moins de 35 000 habitants.

Cette aide, encadrée par une convention, permet une intervention du Département à hauteur de :

- 80% des frais liés aux études préalables et diagnostics initiaux (500€ HT de dépenses maximales retenues)
- 80% des frais de plantation et d'entretien les 3 premières années (150€ HT par arbre dépenses plantation et entretien cumulées)

Le tableau de financement prévu est le suivant :

	Plan de financement				
Partenaires : Conseil Départemental	Devis (HT)	Dépenses (HT) maximales éligibles	Taux sollicité	Soit montant	
Etudes préalables et diagnostics initiaux	800.00€	500.00€	80 %	400.00€	
		150€ HT par arbre			
		(dépenses plantation			
		et entretien cumulées)			
		x 50 arbres = 7 500€			
Plantations et entretien les 3ères années		HT	80 %	6 000.00€	

Les études préalables vont être réalisées rapidement.

### Ouï cet exposé, Le Conseil Municipal:

- AUTORISE le Maire à procéder aux demandes de subventions ci-dessus auprès du Département
- DONNE l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier.

# Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire, Christophe HERIN.